

Franck NICOLON

Conseil Régional des Pays de la Loire

1, rue de la Loire

44200 NANTES

Nantes, le 30 octobre 2023

Monsieur le président du Conseil Départemental  
de Loire-Atlantique,

Le projet que vous soumettez à consultation publique doit être avant tout étudié à l'aune des défis climatiques et de préservation de la biodiversité, comme tout projet d'infrastructure publique ou privée. En effet, le deuxième rapport du GIEC des Pays de la Loire, issu des travaux scientifiques les plus récents et en date d'avril 2023, préconise « d'intégrer systématiquement les enjeux climatiques dans les politiques contractuelles...et d'en faire un critère de sélection déterminant du financement de projets d'investissement », page 22 et de « favoriser le report modal du fret routier vers le ferroviaire et le fluvial », page 23.

Tout d'abord, l'usage du tronçon de la RD771 concerné par le projet ne fait pas l'objet du moindre encombrement de circulation.

La vitesse maximale pour tous les véhicules est de 80km/h, pourquoi serait-il nécessaire de disposer d'une voie de dépassement ? Si le code de la route est respecté, le gain est de moins d'une minute de trajet...Le dossier de concertation prétend que ce projet améliorera le dynamisme économique du pays de Chateaubriant par une meilleure desserte. Nous attendons la démonstration des gains de quelques dizaines de secondes sur un trajet qui se traduiraient réellement par une amélioration du dynamisme économique. Ce point n'apparaît pas dans la présentation du projet.

Le dossier de présentation indique que le taux d'accident sur cette route est inférieur à la moyenne des routes départementales. Pourquoi « sécuriser » ce tronçon qui n'est pas spécialement accidentogène ?

Le projet va contraindre la vie des riverains, surtout les agriculteurs en les obligeant à faire des détours et il va aussi détruire des habitats naturels dont des espèces protégées, ainsi que deux hectares de terres agricoles.

Le projet routier est estimé à 7,5 millions d'euros. Il est intéressant de noter que les investissements pour les liaisons cyclables se montent à 4 millions d'euros par an pour le département ; ce projet de créneau de dépassement représenterait donc 2 ans d'investissements dans les liaisons cyclables !

Ce projet fait le constat que les voitures roulent trop vite et donc surconsomment du carburant. Il propose d'agrandir » la route pour permettre aux véhicules de d'aller plus vite. La priorité est clairement écrite par le GIEC des Pays de la Loire dans son dernier rapport cette année : il faut diminuer la vitesse de circulation pour économiser le carburant et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, la région projette de soutenir à hauteur de 5 millions d'euros un créneau de dépassement alors que les routes ne rentrent pas dans sa compétence. En revanche, les transports interurbains, compétence régionale, voient plusieurs arrêts de cars ALEOP menacés de suppression par le Conseil Régional.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émetts un avis défavorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération.

Franck NICOLON

Conseiller régional de Loire-Atlantique